

PROTOCOLE D'AMÉNAGEMENT ET DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ MARCHÉ NORDIQUE

OFFICE DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DES PIEUX (O.S.L.C.)

Le plan présenté ci-dessous a été réalisé en respectant la stratégie nationale de lutte contre la pandémie du CoVid-19 et les recommandations de la Fédération Française d'Athlétisme et du Ministère des Sports.

- La distanciation sociale (au minimum d'1m50) et le respect des gestes barrières devra être respecté dès l'accueil des clients, lors de l'échauffement et au retour de la marche.
- Une inscription sera obligatoire au préalable pour que les animateurs puissent organiser le nombre de personnes par balade.
- Des groupes de 9 personnes au maximum (accompagné d'un animateur) seront organisées sur chaque parcours.
- L'idéal est que les clients puissent venir avec leurs propres effets personnels. L'association continuera de proposer la mise à disposition de bâtons. Les bâtons seront nettoyés après chaque utilisation avec une solution désinfectante.
- Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des clients et sera obligatoire au minimum avant et après la séance.
- Une distance de 5m entre chaque personne devra être respectée si elles marchent l'une derrière l'autre, 2m si elles sont côte à côte.
- Aucune collation, ni boisson ne sera proposée par l'association comme il est fait habituellement.
- Les salariés de l'O.S.L.C. se gardent le droit d'exclure une personne ne respectant pas les consignes de sécurité et sanitaires.

